

Observations sur enquête utilité publique « projet d'aménagement de la zone d'activité des Sétives »

Alain Duparquet
14 rue de la Halle
38300 Bourgoin-Jallieu

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Voici donc l'ensemble de mes remarques basées sur ma lecture de la notice explicative de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
https://capi-agglo.fr/wp-content/uploads/2018/11/PLU-Bourgoin-Jallieu-DPMC_Se%cc%81tives_ycEE.pdf

Abatage des arbres

Il est écrit page 18

Il est à noter qu'une partie de ces mesures relevant du projet (coupes des arbres, déplacements d'espèces protégées,...) seront anticipées dès cette année afin de respecter les cycles biologiques des espèces végétales et animales et ainsi d'éviter d'impacter des plants ou des individus d'espèces protégées. Ces mesures constituent autant de dispositions liées au projet lui-même qui permettront à la présente déclaration de projet d'être mise en œuvre de façon opérationnelle tout en limitant significativement les incidences sur l'environnement.

Mon observation

Il est regrettable, pour ne pas dire scandaleux que les travaux d'abattage des arbres du bois des Sétives aient pu être réalisés avant la conclusion de l'enquête publique. En effet, de tels travaux sont irréversibles et rendent inutile tout avis ou observation à propos de l'intérêt de la conservation du bois au regard de l'utilité du projet lui-même. Il y a donc lieu de s'interroger sur la réelle volonté de concertation de la population.

De plus, remplacer des arbres âgés par des arbres jeunes contribue au réchauffement localisé lors des périodes caniculaires car il faudra attendre des années avant d'obtenir les effets positifs escomptés.

Circulation et transports

Il est écrit page 10

L'analyse des flux de trafic conduite par SYSTRA sur le secteur de l'Oiselet / Les Sétives montre un déficit de capacité des branches de ce carrefour giratoire, à l'exception de l'avenue des Marronniers ; ces saturations générant à certaines période des files d'attente sur certaines branches du carrefour giratoire. Par ailleurs, cette étude a démontré que ce n'est pas la fréquentation commerciale qui est dimensionnante pour le fonctionnement du carrefour giratoire mais bien l'heure de pointe du vendredi soir. En effet, le samedi les réserves de capacité des différentes branches du carrefour giratoire restent supérieures à 70 %.

Mon observation :

Contrairement aux hypothèses retenues, il est tout a fait envisageable que la fréquentation commerciale se fait aussi le vendredi. A cela s'ajoute la construction prévue de bureaux qui favorisera une circulation le vendredi soir. Par ailleurs, le giratoire est engorgé a d'autres moments de la semaine.

L'étude SYSTRA confirme mon point de vue :

En situation actuelle (2016), le giratoire présente déjà des saturations sur quatre de ses branches le vendredi soir.

L'aménagement du secteur de l'Oiselet/Sétives viendra accentuer les saturations existantes tout en induisant des reports de trafics sur la rue Lavoisier et l'avenue des Frères Lumière. Ces reports de trafics ne présenteront pas d'enjeu de circulation pour la rue Lavoisier et l'avenue des Frères Lumière (faibles trafics en reports)

Elle affirme aussi en remarque :

Le contexte circulatoire est « tendu » durant l'heure de pointe du soir de semaine et laisse très peu de place au développement de nouvelles activités, quelque soit leur nature. Une des pistes qui peut en découler serait de s'orienter sur des activités qui génèrent des flux en dehors des heures de pointe (loisirs).

Le PLU reprend l'étude SYSTRA sans en intégrer toutes les remarques, ce qui en donne une vision partielle.

Il est écrit p 112

En outre, la commune de Bourgoin-Jallieu bénéficie d'une desserte ferroviaire (gare TER de Bourgoin-Jallieu) desservie par les transports en commun du territoire. Cet équipement se situe à environ 1,5 km du site.

Il est dommage que l'étude des flux de trafic conduite par SYSTRA n'ait pas porté sur le trajet entre le site et la gare. Mon expérience d'utilisateur montre que cet axe est particulièrement saturé. Le projet ne pourra avoir que des incidences

négatives sur tout de secteur de la D1006 à l'intérieur de la commune de Bourgoin-Jallieu, avenue des Alpes.

Il faudra que la CAPI veille au développement des transports vers le site et que les commerçants s'engagent à prévoir des services de livraisons à leurs clients afin que ceux-ci renoncent à l'utilisation de leur véhicule.

Économie

Il est écrit page 14

Situé au sein de la ZAC de la Maladière, le secteur Oiselet-Sétives regroupe les rares disponibilités foncières mobilisables à court terme. En effet, les derniers terrains du secteur se commercialisent et ne permettent pas aujourd'hui de répondre à la demande des entreprises et des commerces souhaitant s'implanter à l'entrée Ouest de la commune.

Ainsi, le projet de Parc des Sétives, avec sa vocation commerciale, artisanale et de services, est un moyen de conforter l'emploi à l'échelle du bassin de vie et de renforcer l'attractivité de l'agglomération avec cette nouvelle opération complémentaire aux autres zones existantes du territoire et au pôle commercial majeur du centre-ville, tel que défini dans les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU approuvé en janvier 2014 et dans le respect des orientations du SCOT Nord-Isère et du Schéma d'accueil des entreprises de la CAPI

Mes remarques

L'argumentation en faveur du projet est faible. D'autant plus faible qu'il est d'ores et déjà annoncé que certaines installations ne sont que des transferts (Renault). Quand à l'attractivité de l'agglomération, elle peut être confortée par d'autres projets, que ce soit en terme de culture, de loisirs et plus généralement de qualité de vie. Au contraire, en aggravant les conditions de circulation, le projet pourrait au contraire nuire à l'attractivité du centre-ville et encourager l'habitat péri-urbain. Enfin, on doit entendre les craintes des commerçants du centre ville car, même si les activités projetées ne semblent pas entrer directement en concurrence, attirent de fait un chaland qui n'a pas d'ubiquité. Seule l'installation d'artisans et de bureaux présente un intérêt et on aurait pu pour cela proposer un aménagement qui préserve le bois des Sétives, patrimoine que nous aurions du préserver pour les générations futures.